



SECTION GENEVOISE DE BOWLING

REGLEMENT DE LA LIGUE SGB EN DOUBLETTES

Règles générales

- La ligue est réservée aux joueuses/joueurs titulaires d'une licence SB/SGB de la saison 2017-2018 ;
- La ligue se déroule le mercredi soir au bowling de la Praille ;
- La ligue est limitée à 16 doublettes, la priorité étant accordée aux premiers inscrits (inscriptions uniquement via le site www.sgbbowling.org);
- La ligue se dispute avec handicap ;
- La durée de la ligue s'étend sur 15 semaines.

Déroulement de la Ligue

- Chaque semaine les doublettes effectuent 2 rencontres Petersen sur 2 parties chacune.

Bonifications :

- 1 point par partie gagnée, partagé en cas d'égalité ;
- 2 points par match gagné (total sur les 2 parties); 1 point en cas d'égalité ;
- 32 points pour la doublette qui aura effectué le plus de quilles, handicap compris, 30 points pour les 2èmes, 28 pour les 3èmes... etc, à la fin des 15 semaines.

Handicap :

- Le handicap attribué est celui figurant sur la liste officielle établie par Swiss Bowling **au 30 juin 2018** ;
- Pour tout joueur / joueuse n'ayant pas de moyenne officielle, le handicap sera calculé comme suit :
 - 0 (zéro) lors de sa première participation, c'est-à-dire lors des 4 premières parties ;
 - Basé sur ses 4 premières parties lors de la deuxième participation selon tableau Swissbowling ;
 - Basé sur ses 8 parties des 2 participations précédentes pour le reste de la ligue ;
- Le nombre maximal de joueuses / joueurs par doublette est limité à 5 personnes. Si un(e) remplaçant(e) a déjà effectué 8 parties pour une équipe, il/elle ne pourra plus jouer au sein d'une autre doublette ;

- Le blind est fixé à 140 quilles (en cas de blind dans une doublette, le montant est néanmoins dû)

Règles sportives

- La tenue officielle de bowling est obligatoire ;
- Les participant(e)s ont l'interdiction de fumer, de consommer de l'alcool, d'utiliser du talc et de faire usage de leur téléphone mobile pendant toute la durée de jeu et ce, sur toute l'étendue du centre sportif. La phase de jeu commence dès la première boule d'essai et s'achève à la fin de la quatrième partie ;
- Les boules peuvent être nettoyées au changement de pistes ;
- Tout contrevenant sera disqualifié sans avertissement préalable ;
- Tout comportement antisportif ou irrespectueux envers les organisateurs, joueurs, joueuses ainsi qu'à l'égard du matériel sera passible d'un avertissement et de disqualification en cas de récidive ;
- Tout le monde doit être présent au moins 20 minutes avant les boules d'essai.

Organisation

- La ligue débutera le mercredi 29 août 2018 ;
- Les boules d'essai débutent à 19h30 ;
- Le prix de participation par doublette est fixé à CHF 50.- chaque soir.
- La 1^{ère} semaine, chaque doublette devra verser la somme de CHF 100.-, incluant leur participation à la dernière journée. En cas de désistement d'une doublette en cours de compétition, ce montant restera toutefois acquis à la ligue ;
- Le calendrier de la saison sera disponible sur le site internet de la SGB ;
- Toutes les doublettes seront récompensées financièrement, conformément à la planche de prix qui sera établie en fonction du nombre de doublettes inscrites.

Divers

- Tout joueur ou joueuse en quête de partenaire peut en informer la présidente de ligue, qui se chargera de les mettre en relation. (email chouchou@chouchou.bz)

Tout point non prévu par le règlement ci-dessus sera tranché par la présidente de la ligue SGB.

Anne-Marie RUEGG